

Nous aussi, N. T. C. F., nous voulons dégager notre responsabilité en face des calamités qui menacent notre pays. La loi de Séparation, telle qu'elle est, enlèverait à la France, non seulement son titre de nation catholique, mais la liberté vraie de professer la religion qui a fait sa vie et sa grandeur durant tant de siècles, et peut seule encore lui assurer dans l'avenir l'ordre et la paix. Evêques catholiques et français, pourrions-nous donner notre concours à l'exécution d'une telle loi ?

Pie X nous invite, N. T. C. F., à prendre tous les moyens que le « droit reconnaît à tous les citoyens, pour disposer et « organiser le culte religieux ». Nous vous ferons parvenir, en temps utile, les instructions à cette fin, selon les éventualités qui pourront se produire.

Nous voulons espérer encore que la guerre religieuse sera épargnée à notre pays. Les catholiques français demandent qu'au nom d'une loi qui prétend assurer la liberté de « conscience et garantir le libre exercice des cultes », on ne leur impose pas, pour la pratique de leur religion, une constitution que leur conscience leur défend d'accepter ; que l'on se souvienne qu'en aucun cas et dans aucun pays, l'organisation légale du culte catholique ne saurait être réglée que d'accord avec le Chef suprême de l'Église ; que si l'on veut à tout prix séparer l'Église de l'État, on nous laisse du moins jouir des biens qui nous appartiennent et des libertés de droit commun, comme en d'autres pays vraiment libres. Nous ne pouvons croire que de telles réclamations ne soient pas entendues.

« Dans la dure épreuve de la France, conclut Pie X, si tous ceux « qui veulent défendre de toutes leurs forces les intérêts suprêmes de « la patrie, travaillent, comme ils le doivent, unis entre eux, avec « leurs évêques et Nous-même, pour la cause de la religion, loin de « désespérer du salut de l'Église de France, il est à espérer, au contraire, que bientôt elle sera rehaussée à sa dignité et à sa prospérité « première. Nous ne doutons aucunement que les catholiques ne « donnent entière satisfaction à nos prescriptions et à nos désirs : « aussi chercherons-nous ardemment à leur obtenir, par l'intercession